



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DÉCISION DU PRÉSIDENT

N° CCAS-DEC2023-35

OBJET : Clôture de la régie de recettes "Petits services maison".

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale d'Etampes,

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU la décision du 27 mai 1997 instituant une régie de recettes "Petits services maison" de la Résidence des personnes âgées Clairefontaine du Centre Communal d'Action Sociale d'Etampes,

VU l'arrêté de fin de nomination du régisseur et de sa suppléante du 14 novembre 2023,

CONSIDERANT la cessation de l'activité de la régie depuis 2017,

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 14/11/2023,

DECIDE

ARTICLE 1 : De clôturer, à compter du 1er novembre 2023, la régie de recettes "Petits services maison".

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles, formé par des personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de sa notification et de sa publicité.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Etampes, publiée au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Le comptable public responsable de la Trésorerie d'Etampes Collectivités,
- Le service des Ressources Humaines,
- Le service des Finances.

Fait à Etampes, le 14/11/2023.

Pour le Président, par délégation
Le Vice-Président
Gilbert DALLERAC

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le : 27/11/23

